



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2019

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019

#### **1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déraçon**

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Adoption du règlement 622-19-10 concernant la rémunération des élus
- 1.3 **Adoption du règlement 722-20 concernant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'année 2020 – POINT AJOURNÉ**
- 1.4 Dépôt du calendrier des séances régulières 2020
- 1.5 Dénonciation du bail avec le Club d'âge d'or de Bedford
- 1.6 Dénonciation du bail avec la Société d'Agriculture de Missisquoi
- 1.7 Dénonciation du bail avec les Chevaliers de Colomb, St-Damien de Bedford
- 1.8 Autorisation de paiement – Cotisation 2020 – FQM
- 1.9 Correspondance

#### **2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Eve Brin**

- 2.1 Rapport de la présidente
- 2.2 Transfert dans la réserve financière - Renouvellement des équipements du service de sécurité incendie
- 2.3 Entente intermunicipale Service de Sécurité Incendie
- 2.4 Recommandation 19-284 du Comité Intermunicipal des Incendies
- 2.5 Correspondance
  - a) Lettre de remerciement – Fête dans l'rang

#### **3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Eve Brin**

- 3.1 Rapport de la présidente
- 3.2 Transfert dans la réserve financière – Gestion des boues municipales
- 3.3 Autorisation de paiement – Schneider Electric Systems Canada
- 3.4 Octroi de contrat – Transport des boues provenant de l'usine de filtration
- 3.5 **Entente intermunicipale avec Stanbridge Station – Traitement des eaux usées**
- 3.6 **Entente intermunicipale avec Stanbridge Station – Fourniture d'eau potable**
- 3.7 **Entente intermunicipale avec Canton de Bedford – Fourniture d'eau potable**
- 3.8 Correspondance

#### **4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac**

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 **Adoption du règlement 714-19-1 concernant la bibliothèque municipale Léon-Maurice-Côté – POINT AJOURNÉ**
- 4.3 **Entente intermunicipale Service de Bibliothèque – POINT AJOURNÉ**
- 4.4 Demande d'aide financière – Fondation Lévesque Craighead
- 4.5 Adhésion au Regroupement des gens d'affaires de Bedford et région
- 4.6 Appui à la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford – Pacte Brome-Missisquoi
- 4.7 Correspondance
  - a) Rapport activités mensuelles CLD 2019-10
  - b) Remerciement CCBM Partenaire Gala Excellence BM

## **5. Commission de l'Office Municipal d'Habitation – Chantal Fontaine**

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Correspondance

## **6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac**

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Avis de motion et dépôt du Règlement 638-20-7 concernant la gestion des matières résiduelles
- 6.3 Entente intermunicipale avec Saint-Ignace-de-Stanbridge – Collecte des matières résiduelles
- 6.4 Entente intermunicipale avec Notre-Dame-de-Stanbridge – Collecte des matières résiduelles
- 6.5 Octroi d'un contrat – J.P. Guay Transport inc – Levée des conteneurs
- 6.6 Octroi d'un contrat – J.P. Guay Transport inc – Collecte du verre
- 6.7 Correspondance
  - a) Procès-verbal RIGMRBM du 8 oct 2019 vf
  - b) Procès-verbal RIGMRBM du 29 oct 2019 vf

## **7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine**

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Adoption du règlement 699-19-17 concernant la renaturalisation des bandes riveraines
- 7.3 Adoption du règlement 701-19-4 concernant les mesures alternatives au Code de construction
- 7.4 Avis de motion du projet de règlement 698-19-7 amendant le règlement de plan d'urbanisme
- 7.5 Adoption du projet de règlement 698-19-7 concernant les activités minières
- 7.6 Avis de motion du projet de règlement 699-19-18 amendant le règlement de zonage
- 7.7 Adoption du projet de règlement 699-19-18 concernant les activités minières
- 7.8 Avis de motion du projet de règlement 698-19-8 amendant le règlement de plan d'urbanisme
- 7.9 Adoption du projet de règlement 698-19-8 concernant la renaturalisation des bandes riveraines
- 7.10 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de résolution de la demande de PPCMOI concernant des habitations unifamiliales jumelées
- 7.11 Complément à la demande de P.I.I.A. - 30 rue Rix – Agrandissement de garage
- 7.12 Demande de modification d'une condition reliée à un PIIA au 58 rue Principale
- 7.13 Correspondance
  - a) Registre des permis de Novembre 2019

## **8. Commission des travaux publics – Daniel Audette**

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Autorisation de paiement – Refri-Ozone Inc. – Gaz pour réfrigération aréna
- 8.3 Autorisation de paiement – Excavation Dominic Carey – Boul. de la Victoire
- 8.4 Autorisation de paiement – Pavage Maska – Réfection rue Rix
- 8.5 Autorisation de paiement – Eurovia Québec construction – Square du Souvenir
- 8.6 Autorisation de paiement – BDL Bordure et trottoir Inc. – rues Campbell et Adhémar-Cusson
- 8.7 Appui et demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local
- 8.8 Correspondance

## **9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

### **Varia**

- Dénonciation entente de location avec les Scouts de Bedford

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 3 décembre 2019, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Chantal Fontaine
Normand Dérageon	Mona Beaulac

Sont absentes :

Les conseillères Mmes Marie-Eve Brin et Marie-Pier Tougas

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et Gisèle Messier, adjointe au greffe

19-12-471

#### **Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour tel que soumis avec les modifications suivantes, savoir :

#### **Ajournement de points :**

Les points suivants sont ajournés à une séance qui sera tenue le mercredi 16 décembre 2019, à 19h00 à la salle de la FADOQ du Centre communautaire Georges-Perron :

- 1.3 Adoption du règlement 722-20 concernant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'année 2020
- 3.5 Entente intermunicipale avec Stanbridge Station – Traitement des eaux usées
- 3.6 Entente intermunicipale avec Stanbridge Station – Fourniture d'eau potable
- 3.7 Entente intermunicipale avec Canton de Bedford – Fourniture d'eau potable
- 4.2 Adoption du règlement 714-19-1 concernant la bibliothèque municipale Léon-Maurice-Côté
- 4.3 Entente intermunicipale – Service de bibliothèque
- 7.10 Adoption du 2e projet de résolution de la demande de PPCMOI concernant des habitations unifamiliales jumelées
- 8.3 Autorisation de paiement – Excavation Dominic Carey – Boul. de la Victoire
- 8.6 Autorisation de paiement – BDL Bordure et Trottoir Inc. – Travaux rues Campbell et Adhémar-Cusson

ADOPTÉE

19-12-472

#### **Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

Plusieurs représentants d'organismes affectés par la nouvelle politique d'utilisation d'infrastructures et équipements municipaux sont présents à la séance. Avant d'entamer la période de questions, le maire et le directeur général ont présenté quelques faits expliquant ce qui a amené le conseil à adopter une telle politique.

Par la suite, les personnes présentes ont, à tour de rôle, abordé l'un ou l'autre des éléments suivants :

19-12-472  
(suite)

- Le manque de reconnaissance par la Ville des différentes actions bénévoles rendues par les membres des organismes ;
- L'incapacité pour les bénévoles de faire de la sollicitation auprès des autres municipalités ;
- Les impacts négatifs liés à la tarification des non-résidents, dont des locaux vides, une perte d'achalandage dans les commerces de la Ville, une relocalisation des activités communautaires dans les plus grosses villes de la région (Farnham, Cowansville).

**Notez bien que la Ville de Bedford n'endosse pas les propos ci-haut rapportés.**

Le maire questionne l'audience à savoir si la politique est bien comprise, puisque celle-ci offre un rabais pour les membres de la population de la Ville de Bedford. Ladite politique demande aux OBNL de remplir un formulaire de demande de reconnaissance et la remettre, accompagnée de la liste de leurs membres, afin de permettre au conseil de préciser la proportion du crédit qui lui sera accordé.

Le maire poursuit en demandant si les gens souhaitent continuer de payer pour les citoyens des autres municipalités en reprenant les différents taux de dépenses par citoyen en matière de loisirs, culture et vie communautaire.

La réponse est mitigée et aucune solution n'est avancée à part que de couper des postes à l'Hôtel de Ville. Solution qui se justifie, selon le proposeur, par le fait que le nombre d'employés à l'Hôtel de Ville était de trois dans son temps, il y a 32 ans.

Le maire réitère que les organismes sont les bienvenus à venir les rencontrer afin de discuter et d'arriver à une solution équitable pour toutes les parties concernées.

19-12-473

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019**

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019.

ADOPTÉE

19-12-474

**Adoption du règlement 622-19-10 concernant la rémunération des élus**

Considérant que le 5 novembre 2019 l'avis de motion a été donné et le projet de règlement 622-19-10 a été déposé par la résolution 19-11-435.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil adopte le Règlement 622-19-10 concernant la rémunération des élus.

ADOPTÉE

19-12-475

**Approbation du calendrier des séances régulières du conseil municipal 2020**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil approuve le calendrier des séances régulières 2020 du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenues au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, à 19h00, les dates suivantes ;

19-12-475  
(suite)

Mardi le 14 janvier 2020  
Mardi le 4 février 2020  
Mardi le 3 mars 2020  
Mardi le 7 avril 2020  
Mardi le 5 mai 2020  
Mardi le 2 juin 2020  
Mardi le 7 juillet 2020  
Mardi le 4 août 2020  
Mardi le 1er septembre 2020  
Mardi le 6 octobre 2020  
Mardi le 3 novembre 2020  
Mardi le 1er décembre 2020

ADOPTÉE

19-12-476

**Dénonciation du bail avec le Club d'âge d'or de Bedford**

Considérant le bail signé entre la Ville et le Club d'âge d'or de Bedford le 1<sup>er</sup> janvier 2002, pour la location d'un local situé au Centre Communautaire Georges-Perron ;

Considérant que le conseil a adopté une politique d'utilisation d'infrastructures et équipements municipaux ayant pour but d'édicter les règles et les procédures pour le prêt ou la location des infrastructures et équipements municipaux de la Ville de Bedford ;

Considérant que ledit bail était pour un terme de 12 mois, se renouvelant automatiquement les années suivantes sauf si l'une des parties donne à l'autre un avis contraire au moins 3 mois avant la fin du terme du bail et tout renouvellement.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil désire mettre fin audit bail afin d'en faire une mise à jour et d'y appliquer les normes de la politique de location d'infrastructures et équipements municipaux ;

Que ce conseil donne l'avis de non-renouvellement tel que requis, ledit bail prenant donc fin au 31 mars 2020.

ADOPTÉE

19-12-477

**Dénonciation du bail avec la Société d'Agriculture de Missisquoi**

Considérant le bail signé entre la Ville et Société d'Agriculture de Missisquoi le 1<sup>er</sup> septembre 2003, pour la location d'un local situé au Centre Communautaire Georges-Perron ;

Considérant que le conseil a adopté une politique d'utilisation d'infrastructures et équipements municipaux ayant pour but d'édicter les règles et les procédures pour le prêt ou la location des infrastructures et équipements municipaux de la Ville de Bedford ;

Considérant que ledit bail était pour un terme de 6 mois, se renouvelant automatiquement les années suivantes sauf si l'une des parties donne à l'autre un avis contraire au moins 3 mois avant la fin du terme du bail et tout renouvellement.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

19-12-477  
(suite)

Que ce conseil désire mettre fin audit bail afin d'en faire une mise à jour et d'y appliquer les normes de la politique de location d'infrastructures et équipements municipaux ;

Que ce conseil donne l'avis de non-renouvellement tel que requis, ledit bail prenant donc fin au 31 mars 2020.

ADOPTÉE

19-12-478

**Dénonciation du bail avec les Chevaliers de Colomb St-Damien de Bedford Conseil 2038**

Considérant le bail signé entre la Ville et Chevaliers de Colomb St-Damien de Bedford Conseil 2038 le 1<sup>er</sup> janvier 2002, pour la location d'un local situé au Centre Communautaire Georges-Perron ;

Considérant que le conseil a adopté une politique d'utilisation d'infrastructures et équipements municipaux ayant pour but d'édicter les règles et les procédures pour le prêt ou la location des infrastructures et équipements municipaux de la Ville de Bedford ;

Considérant que ledit bail était pour un terme de 6 mois, se renouvelant automatiquement les années suivantes sauf si l'une des parties donne à l'autre un avis contraire au moins 3 mois avant la fin du terme du bail et tout renouvellement.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil désire mettre fin audit bail afin d'en faire une mise à jour et d'y appliquer les normes de la politique de location d'infrastructures et équipements municipaux ;

Que ce conseil donne l'avis de non-renouvellement tel que requis, ledit bail prenant donc fin au 31 mars 2020.

ADOPTÉE

19-12-479

**Autorisation de paiement – Cotisation 2020 – Fédération Québécoise des Municipalités**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2020, et ce pour une cotisation d'un montant de 3 066,69\$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-12-480

**Transfert dans la réserve financière - Renouvellement des équipements du service de sécurité incendie**

Considérant qu'en juin 2019 entré en vigueur le règlement 733-19 créant une réserve financière pour le renouvellement des équipements du service de sécurité incendie ;

Considérant que le conseil souhaite verser dans cette réserve un montant de 20 000\$ ;

19-12-480  
(suite)

Considérant que pour ce faire, une partie du budget du poste 02-453-00-446 - Écocentre – Collecte et Transport, soit 20 000\$ soit transféré au poste 02-220-00-000.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accepte de procéder au transfert budgétaire décrit précédemment ;

Que ce conseil accepte de transférer un montant de 20 000\$ du poste 02-220-00-000 vers la réserve financière créé par le règlement 733-19 créant une réserve financière pour le renouvellement des équipements du service de sécurité incendie.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-12-481

### **Entente intermunicipale Service de Sécurité Incendie**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes et du Code municipal du Québec toute municipalité peut conclure une entente intermunicipale ayant pour objet la fourniture de services dans le domaine de la sécurité incendie ;

Considérant que la Ville Bedford, les municipalités du Canton de Bedford, de Stanbridge Station et de Saint-Ignace-de-Stanbridge ont signé une première entente intermunicipale dans le domaine de la sécurité incendie en 2004 ;

Considérant que cette entente a fait l'objet de modifications mineures en 2016 ;

Considérant que cette entente a été dénoncée par la Ville de Bedford le 8 février 2019, y mettant ainsi terme ;

Considérant que les parties ont convenu d'une nouvelle entente, dont copie a été remise aux membres du conseil.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil, confirme qu'il a pris connaissance de l'entente et s'en déclare satisfait.

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer ladite entente au nom de la Ville.

ADOPTÉE

19-12-482

### **Recommandation 19-284 du Comité Intermunicipal des Incendie**

Considérant la recommandation 19-284 faite lors de la réunion du Comité intermunicipal des incendies du 6 novembre dernier.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil entérine la recommandation 19-284 concernant les budgets de dépenses 2020 pour le service de sécurité incendie qui s'élève à un montant de 423 338\$.

ADOPTÉE

19-12-483

**Transfert dans la réserve financière – Gestion des boues municipales**

Considérant qu'en juin 2019 entré en vigueur le règlement 732-19 créant une réserve financière pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés ;

Considérant que le conseil souhaite verser dans cette réserve un montant de 100 000\$ ;

Considérant que pour ce faire, le budget d'un certain nombre de postes budgétaires doivent être transféré de budget au poste 02-414-00-445 – Eaux usées – Transport de boue ;

Considérant que les montants à transférer et leur poste respectif sont les suivants :

- 10 000\$ du poste 02-412-00-445 – Purif. Transport de boue ;
- 10 000\$ du poste 02-412-00-521 – Purif. Entretien et réparations ;
- 15 000\$ du poste 02-412-00-629 – Purif. Matières brutes et non comestibles ;
- 15 000\$ du poste 02-453-00-446 – Écocentre – Collecte et transport.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accepte de procéder aux transferts budgétaires décrit précédemment ;

Que ce conseil accepte de transférer un montant de 100 000\$ du poste 02-414-00-445 vers la réserve financière créé par le règlement 732-19 créant une réserve financière pour la vidange et la disposition des boues municipales provenant des étangs aérés.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-12-484

**Autorisation de paiement – Schneider Electric Systems Canada**

Considérant l'octroi d'un contrat à Foxboro (Schneider Electric) pour la programmation nécessaire afin de personnaliser la licence du système Automize à l'usine de filtration, et ce, en vertu de la résolution 19-08-323.

Proposé par le conseiller Normand Déragon

Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le paiement à Schneider Electric Systems Canada d'un montant de 8 386\$ plus les taxes applicables, et ce, pour l'installation du système d'alarme automatique complet pour l'usine de filtration.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-12-485

**Octroi d'un contrat - Transport des boues provenant du traitement de l'eau potable**

Considérant que la Ville de Bedford est allée en appel d'offres sur invitation pour couvrir le service de transport des boues pour une période de deux ans et que deux des trois soumissionnaires invités se sont désistés ;

Considérant que la compagnie 9055-0344 Québec inc. dénommée Transport DM Choquette a déposé une offre de service et que la valeur contractuelle pour deux ans



19-12-485  
(suite)

excède les montants permis par le règlement 726-18 de Gestion contractuelle pour un appel d'offre à source unique, ce qui entraîne l'annulation de l'appel d'offres BED20191121 ;

Considérant que présentement Transport DM Choquette effectue un mandat temporaire de transport des boues et ce, jusqu'au 14 décembre 2019, à tarif horaire et que la qualité des services est à la satisfaction de la Ville de Bedford ;

Considérant que l'analyse des résultats démontre qu'il est plus économique de procéder avec un contrat sur base horaire pour ce type de travail.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil octroie un contrat de transport des boues à 9055-0344 Québec inc dénommé Transport DM Choquette, à un tarif horaire de 135\$ plus les taxes applicables, pour la période du 15 décembre 2019 au 30 décembre 2020, selon les conditions contractuelles établies sur un courriel daté du 27 novembre 2019.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-12-486

#### **Demande d'aide financière – Fondation Lévesque-Craighead**

Considérant que la Fondation Lévesque-Craighead, depuis plus de 30 ans, s'est engagée à poursuivre sa mission de veiller au maintien et au développement des services de santé offerts à la population de Bedford et région.

Considérant que pour continuer sa mission, la Fondation sollicite la Ville pour une aide financière.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accepte de verser la somme de 500\$ à la Fondation Lévesque-Craighead, et ce, afin de leur permettre de développer le projet du CHSLD de Bedford, soit le remplacement désuet de l'ameublement pour les chambres, l'acquisition d'un nouveau système de distribution des repas afin d'assurer des repas chauds à la clientèle et le projet de transformation de 13 chambres doubles en chambres privées.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-12-487

#### **Adhésion au Regroupement des gens d'affaires de Bedford et région**

Considérant qu'encore une fois cette année, le RGABR offre une opportunité de réseautage par le biais de rencontres formule 5 à 7, d'ateliers et de conférences et poursuit de belles réalisations comme les certificats-cadeaux échangeables chez tous les membres, des chiffres qui totalisent plus de 10 000\$ d'achats en 2018-2019 en retombées directes dans la région, puis l'organisation d'activités comme Noël magique.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

19-12-487  
(suite)

Que ce conseil autorise l'adhésion au Regroupement des gens d'affaires de Bedford et région pour l'année 2020, et ce, pour un montant de 120\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-12-488

**Appui à la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford Pacte Brome-Missisquoi**

Considérant que suite à une rencontre exploratoire avec une firme d'avocats, la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford a dû établir un échéancier et un processus à suivre à savoir de présenter une vaste étude économique complète de son projet par un expert ainsi que de préparer la défense totale du dossier devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec par un avocat ;

Considérant que ces études selon la firme d'avocats consultée, seront onéreuses et nécessiteront un certain temps et une défense sans faille du dossier ;

Considérant que l'implication financière de l'organisme intègre une contribution de la Ville de Bedford et de quatre autres des huit municipalités du Pôle de Bedford soit Canton de Bedford, Notre-Dame-de-Stanbridge, Saint-Ignace-de-Stanbridge et Stanbridge Station.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil appui la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford pour leur demande d'aide financière au Pacte Brome-Missisquoi 2020 ;

Que cet appui soit conditionnel au dépôt d'une offre par la Municipalité du Canton pour la vente du terrain à la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford et à son acceptation par celle-ci ;

Que ce conseil s'engage à verser une contribution financière pour payer une portion des coûts du projet.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-12-489

**Avis de motion et dépôt du Règlement 638-20-7 concernant la gestion des matières résiduelles**

Considérant que le projet de règlement 638-20-7 concernant la gestion des matières résiduelles est déposé.

La conseillère Mona Beaulac donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption dudit règlement 638-20-7 concernant la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

19-12-490

**Entente avec Saint-Ignace-de-Stanbridge – Collecte des matières résiduelles**

Considérant que Saint-Ignace-de-Stanbridge doit se doter d'un nouveau fournisseur de collecte et de transport des matières résiduelles générées par ses citoyens et que pour ce faire elle a sollicité la Ville de Bedford ;

19-12-490  
(suite)

Considérant que la Ville de Bedford a les ressources nécessaires pour offrir les services de collecte et de transport des matières résiduelles à d'autres municipalités ;

Considérant que les municipalités, désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente intermunicipale relative à la main-d'œuvre, l'outillage et tout ce qui est nécessaire dans le but d'offrir un service de collecte des ordures ménagères (collecte et transport), un service de collecte des matières organiques (collecte et transport) ainsi qu'un service de collecte des matières recyclables (collecte, transport) générées par les secteurs résidentiel et commercial situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale de fourniture de service pour la collecte et le transport de matières résiduelles avec la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

19-12-491

#### **Entente avec Notre-Dame-de-Stanbridge – Collecte des matières résiduelles**

Considérant qu'une entente a été signée entre les parties, le 14 décembre 2018, pour la fourniture de service pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des matières organiques et des matières recyclables, et ce, pour un terme de 2 ans se terminant le 31 décembre 2021 ;

Considérant que ladite entente prévoit des modifications de l'offre de service ainsi que des prix ;

Considérant que la Ville de Bedford a toujours les ressources nécessaires pour offrir les services de collecte et de transport des matières résiduelles à une autre municipalité ;

Considérant que les municipalités, parties à l'entente, désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente intermunicipale relative à la main-d'œuvre, l'outillage et tout ce qui est nécessaire dans le but d'offrir un service de collecte des ordures ménagères (collecte et transport), un service de collecte des matières organiques (collecte et transport) ainsi qu'un service de collecte des matières recyclables (collecte, transport) générées par les secteurs résidentiel et commercial situés sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale de fourniture de service pour la collecte et le transport de matières résiduelles avec la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

19-12-492

#### **Octroi d'un contrat – J.P. Guay Transport – Levée des conteneurs**

Considérant que la Ville de Bedford est allée en appel d'offres en 2018 (ref. BED20181025) pour la collecte et le transport des déchets et des matières recyclables contenues dans le parc de conteneurs de la ville ;

Considérant que les prix fournis par les soumissionnaires présentaient une ventilation annuelle ;

19-12-492  
(suite)

Considérant que les prix unitaires fournis par J.P. Guay Transport inc pour 2020 restent les mêmes ;

Considérant que les déchets sont transportés au site de la RIGMRBM situé au 2500, rang St-Joseph à Cowansville et que les matières recyclables sont transportées chez SANI-ÉCO situé au 530, rue Édouard à Granby ;

Considérant que la Ville est très satisfaite des services de J.P. Guay Transport inc en 2019 ;

Considérant que J.P. Guay Transport inc a accepté de s'entendre avec la Ville pour une année seulement dans le cadre d'une négociation de gré à gré et que ce contrat est à prix unitaire ;

Considérant que cette façon de faire est conforme aux dispositions du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Bedford.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil octroie pour 2020, un contrat de gré à gré à prix unitaire à J.P. Guay Transport inc pour la collecte et le transport des déchets et des matières recyclables contenus dans son parc de conteneurs à un montant de 38 609,77\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

19-12-493

**Octroi d'un mandat – J.P. Guay Transport inc – Collecte et transport de verre**

Considérant que la Ville de Bedford, Notre-Dame-de Stanbridge et Pike River se sont associés pour la collecte du verre sur leur territoire respectif ;

Considérant l'offre de service de J.P. Guay Transport inc. pour le service de collecte du verre, soit 6 conteneurs de 4 verges cubes à collecter la même journée dont quatre conteneurs à Bedford, un à Notre-Dame-de-Stanbridge et un à Pike River, ladite offre de service incluant le transport du verre collecté chez 2M Ressources ;

Considérant que la Ville de Bedford a un contrat pour l'année 2020 avec J.P. Guay Transport inc pour la collecte de conteneurs pour les matières résiduelles, ce qui permet à ce dernier d'offrir un service de collecte de verre à prix réduit ;

Considérant que la collecte se fait sur demande avec quelques jours d'avis et obligatoirement le même jour que la collecte de déchets à la Ville de Bedford, soit le mardi ;

Considérant que les semaines qu'il n'y a pas de collecte de conteneurs de déchets à la Ville de Bedford, la collecte se fait, exceptionnellement, sur demande avec quelques jours d'avis obligatoirement un mardi et qu'il y aura une surcharge appliquée ;

Considérant que les collectes de conteneurs de verre se font jusqu'à maintenant à un rythme d'une fois par mois.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil octroie à J.P. Guay Transport inc le contrat de collecte du verre et son transport chez 2M Ressources pour l'année 2020 au montant de 204\$ par collecte, plus les taxes applicables, pour la collecte de 6 conteneurs effectuée le même jour que la collecte des conteneurs de déchets à la Ville de Bedford. Pour toutes collectes effectuées un autre jour, une surcharge de 80\$ plus les taxes s'appliquera.

ADOPTÉE

- 19-12-494      **Adoption du règlement 699-19-17 concernant la renaturalisation des bandes riveraines**
- Considérant l'avis de motion donné le 5 novembre 2019 et l'adoption du projet de règlement 699-19-17 en vertu de la résolution 19-11-458.
- Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
- Que ce conseil adopte le règlement de concordance 699-19-17 amendant le règlement de zonage 699-11 afin d'y inclure des dispositions relatives à la renaturalisation des bandes riveraines.
- ADOPTÉE
- 19-12-495      **Adoption du règlement 701-19-4 concernant les mesures alternatives au Code de construction**
- Considérant l'avis de motion donné le 5 novembre 2019 et l'adoption du projet de règlement 701-19-4 en vertu de la résolution 19-11-459.
- Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil adopte le règlement 701-19-4 amendant le règlement de construction 701-11 afin de permettre le dépôt de mesures alternatives au Code de construction.
- ADOPTÉE
- Dépôt            **Avis de motion – Règlement 698-19-7 concernant les activités minières**
- Avis de motion est donné par la conseillère Chantal Fontaine qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à une séance de ce conseil, l'adoption d'un règlement de concordance amendant le règlement de plan d'urbanisme 698-11 pour y inclure des dispositions relatives aux activités minières.
- 19-12-496      **Adoption du projet de règlement de concordance 698-19-7 concernant les activités minières**
- Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon
- Que ce conseil adopte le projet de règlement de concordance 698-19-7 amendant le règlement de plan d'urbanisme 698-11 pour y inclure des dispositions relatives aux activités minières.
- ADOPTÉE
- Dépôt            **Avis de motion – Règlement 699-19-18 concernant les activités minières**
- Avis de motion est donné par la conseillère Mona Beaulac qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à une séance de ce conseil, l'adoption d'un règlement de concordance amendant le règlement de zonage 699-11 pour y inclure des dispositions relatives aux activités minières.
- 19-12-497      **Adoption du projet de règlement 699-19-18 concernant les activités minières**
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

- 19-12-497  
(suite) Que ce conseil adopte le projet de règlement de concordance 699-19-18 amendant le règlement de zonage 699-11 pour y inclure des dispositions relatives aux activités minières.
- ADOPTÉE
- Dépôt **Avis de motion - Règlement 698-19-8 concernant la renaturalisation des bandes riveraines**
- Avis de motion est donné par la conseillère Chantal Fontaine qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à une séance de ce conseil, l'adoption d'un règlement de concordance amendant le règlement de plan d'urbanisme 698-11 pour y inclure des dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine.
- 19-12-498 **Adoption du projet de règlement 698-19-8 concernant la renaturalisation des bandes riveraines**
- Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
- Que ce conseil adopte le projet de règlement de concordance 698-19-8 amendant le règlement de zonage 698-11 pour y inclure des dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine.
- ADOPTÉE
- 19-12-499 **Complément à la demande de P.I.I.A. - 30 rue Rix - Agrandissement du garage**
- Considérant les informations et documents déposés pour modifier la demande de PIIA au 30 rue Rix en changeant le type de porte latérale et en procédant à l'ajout de fenêtres triangulaires dans le haut du mur arrière.
- Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil accepte, tel que recommandé par le CCU, d'autoriser les modifications mentionnées précédemment au 30 rue Rix et ce, conformément aux informations et documents déposés.
- ADOPTÉE
- 19-12-500 **Demande de modification d'une condition reliée à un P.I.I.A. au 58 rue Principale**
- Considérant le permis 17-131 émis le 11 septembre 2017 pour procéder à l'agrandissement et à la rénovation complète du bâtiment sis au 58 rue Principale incluant l'aménagement d'une terrasse et d'une pergola dans la cour arrière ;
- Considérant la résolution 17-03-87 autorisant ces travaux à certaines conditions dont notamment, procéder à la construction de la pergola au plus tard deux ans après l'émission du permis ;
- Considérant que les travaux de construction de la pergola n'ont pas été réalisés et que le délai est expiré ;
- Considérant que le propriétaire a déposé une demande par courriel pour prolonger ce délai afin de procéder à la construction de la pergola avant le 24 juin 2021.

19-12-500  
(suite)

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde, tel que recommandé par le CCU, un délai additionnel soit jusqu'au 24 juin 2021, et ce, afin de procéder à la construction d'une pergola dans la cour arrière du 58 rue Principale telle que présentée sur les plans déposés et approuvés lors de la demande de permis 17-131.

ADOPTÉE

19-12-501

**Autorisation de paiement – Refri-Ozone Inc – Gaz pour réfrigération à l'aréna**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le paiement à Refri-Ozone Inc. d'un montant de 5 785,43\$ incluant les taxes, et ce pour l'achat de gaz pour les compresseurs de réfrigération à l'aréna.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-12-502

**Autorisation de paiement – Pavage Maska – Réfection rue Rix**

Considérant l'octroi d'un contrat à Pavage Maska pour la pulvérisation et le pavage de la rue Rix entre la rue Rivière et le boulevard de la Victoire, et ce, en vertu de la résolution 19-10-421 et pour un montant de 167 993,25\$ taxes incluses.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise le paiement à Pavage Maska Inc. du décompte numéro 1 au montant de 60 699,18\$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-12-503

**Autorisation de paiement – Eurovia Québec Construction inc – Square du Souvenir**

Considérant l'octroi d'un contrat à Eurovia Québec Construction inc pour la fabrication de trottoirs, de muret de béton, de bordures de béton et de bases de béton pour l'aménagement du Square du Souvenir (Phases I & II) pour un montant de 32 014,10\$ incluant les taxes, et ce, en vertu de la résolution 19-09-378 ;

Considérant que des travaux supplémentaires ont été autorisés pour l'ajout de deux bases de béton pour les bancs près du cénotaphe et le sablage au jet de sable de la base du cénotaphe et du muret de béton ;

Considérant que les travaux supplémentaires s'élèvent à 1 133,97\$ incluant les taxes ;

Considérant qu'une lettre de garantie d'un an en matériel et main d'œuvre couvrant la période du 30 août 2019 au 30 août 2020 a été remise par Eurovia Québec Construction inc.

19-12-503  
(suite)

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement à Eurovia Québec Construction inc d'un montant de 33 148,07\$ incluant les taxes et ce pour les travaux effectués sur le Square du Souvenir.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

19-12-504

**Demande de création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local**

Considérant que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état ;

Considérant que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes ;

Considérant que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes ;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route ;

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités ;
- L'accès difficile aux programmes existants ;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- La pérennité des infrastructures.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la Ville de Bedford appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ;

Que la Ville de Bedford participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- La capacité de payer des municipalités ;
- L'accès difficile aux programmes existants ;
- Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- La pérennité des infrastructures.

Que cet appui soit conditionnel à ce que le fonds soit mis en place pour l'ensemble des municipalités du Québec ;

Que cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre du Transport avec copie à la députée de Brome-Missisquoi, Madame Isabelle Charest, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires ;



- 19-12-504 (suite) Que ce conseil autorise le maire et/ou le directeur général à signer les documents requis à cette fin.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 19-12-505 **Paiement des comptes mensuels**
- Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
- Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme 128 863,34\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 3 décembre 2019.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 19-12-506 **Dénonciation d'une entente de location avec les Scouts de Bedford**
- Considérant une entente signée entre la Ville et les Scouts de Bedford en 2015 et ce, pour la location d'un local situé au Centre Communautaire Georges-Perron ;
- Considérant que le conseil a adopté une politique d'utilisation d'infrastructures et équipements municipaux ayant pour but d'édicter les règles et les procédures pour le prêt ou la location des infrastructures et équipements municipaux de la Ville de Bedford.
- Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon
- Que ce conseil désire mettre fin à ladite entente afin d'en faire une mise à jour et d'y appliquer les normes de la politique de location d'infrastructures et équipements municipaux ;
- Que ce conseil donne l'avis de non-renouvellement tel que requis, ladite entente prenant donc fin au 31 mars 2020.
- ADOPTÉE
- 19-12-507 **Ajournement de la séance à 21h10**
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que la séance soit ajournée à lundi le 16 décembre prochain 19h30 laquelle sera tenue à la salle de la FADOQ du Centre Communautaire Georges-Perron.
- ADOPTÉE

---

Yves Lévesque, Maire

---

Guy Coulombe, Directeur général